

[Communiqué]

Dijon, le 3 septembre 2026

Près de 200 millions d'euros pour l'usine de valorisation énergétique : Rebsamen préfère brûler les déchets, plutôt que créer des emplois !

A la veille de l'[événement de lancement](#) du projet de modernisation de l'usine de valorisation énergétique de Dijon, Dijon Avenir décrypte la politique de Rebsamen en matière de déchets, qui conduit à de nombreux gaspillages. Et présente des actions concrètes pour préserver les ressources et créer des emplois locaux.

Projet techno-solutionniste

Présenté comme un progrès pour le climat et comme un acte de solidarité envers le secteur rural pour le traitement de ses déchets, le projet de modernisation de l'usine de valorisation énergétique de Dijon est en réalité **une illustration supplémentaire de la politique d'attractivisme techno-solutionniste de François REBSAMEN**.

Sur les [193 millions d'euros chiffrés aujourd'hui](#), une partie des travaux prévus répond à une mise aux normes européennes notamment pour [améliorer le traitement des fumées](#). Mais l'analyse du dossier met en évidence que près de la moitié du budget correspond à des travaux visant à maintenir la capacité actuelle d'incinération de 140 000 tonnes de déchets par an. Quoi de plus anti-écologique !

Sans travaux sur les fours d'incinération, ceux-ci verraient naturellement leur capacité massique de traitement de déchets réduire à mesure que le pouvoir calorifique (PCI) des déchets augmente - notamment lié à l'évolution des modes de consommation et de tri. Le PCI est passé de 2,5 GWh/t en 2002 à 2,7 GWh/t en 2023 et pourrait arriver à 2,95 GWh/t en 2050.

Éléments de dimensionnement et de fonctionnement	Situation actuelle		Projet de modernisation
	Dimensionnement (2002)	Fonctionnement (effectif)	Dimensionnement et fonctionnement futurs
PCI mix déchets (MWh/t)	2,5 MWh/t	2,7 MWh/t	2,95 MWh/t

Tableau page 26

Au fond, ce qui gêne Dijon Métropole dans cette diminution, c'est la réduction induite de l'énergie fournie par l'incinérateur à déchets, au réseau de chaleur urbain de la Métropole, qui ne cesse de s'étendre, alimentant aujourd'hui 32 400 logements. Comme si brûler des déchets était vertueux...

Passons sur le fait que pour la réalisation des travaux, Dijon Métropole a conclu une [convention d'occupation temporaire d'une parcelle agricole](#) d'1 hectare pour y installer durant au moins 6 ans la base vie, une zone de stockage et un parking, avec engagement de remise en état. Après plus de 6 années de tassement par le passage incessant d'engins lourds, **qui peut sincèrement croire au retour des caractéristiques du sol pour sa vocation productive ?**

Un projet anachronique

Rétablissons les faits. Cela fait au moins 20 ans que l'usine d'incinération de Dijon constitue l'exutoire pour les déchets résiduels d'une grande partie des collectivités de Côte-d'Or. Dès 2008, le [Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Côte-d'Or](#) mentionnait 12 collectivités et 2 communes clientes dans sa page 134 : CC Gevrey Chambertin, CC Forêts Lavieres Suzon, CC Val de Norge, SMICTOM Plaine Dijonnaise, CC Pays de Nuits-Saint-Georges, CC Rives de Saône, CC Val de Saône, St Jean, Seurre, CC Sombornonnais, CC Vallée de l'Ouche, CC Sud Dijonnais, SMOM Is-sur-Tille, SMSOCO, Corcelles les Monts et Flavignerot. Il ne s'agit donc nullement d'une nouveauté.

Par ailleurs, il est regrettable qu'en dépit d'une réglementation de plus en plus contraignante, la **politique de réduction des déchets de Dijon Métropole souffre d'un manque criant de moyens** humains et financiers. On note d'ailleurs l'absence de rapport d'activités pour 2025 alors qu'un dossier était présenté jusqu'à présent aux conseillers métropolitains tous les ans en juin.

En s'appuyant sur le [rapport annuel 2024](#) sur le prix et la qualité du service public en matière de prévention et de gestion de déchets ménagers et assimilés, on note :

- seulement 8 % des foyers résidant en immeuble ont accès à un site de compostage partagé
- 0,8 kg de biodéchets ont été collectés par habitant en 2024 - sur un gisement de près de 70 kg
- 1 400 tonnes de déchets encombrants ont été collectés en porte-à-porte, auxquelles s'ajoutent 6 200 tonnes collectées en déchèteries, le tout étant broyé et incinéré

Dans le contexte d'épuisement des ressources fossiles et minérales, et des conflits croissants pour leur accaparement, les collectivités doivent bifurquer vers la post-croissance. Leur action doit s'inscrire dans une économie de sobriété, relocalisée, circulaire et régénérative, comme le propose Dijon Avenir.

Nous estimons prioritaires le retour au sol de la matière organique pour amender les potagers urbains et l'allongement de la durée d'usage des objets pour économiser les ressources matérielles. Moyens de fonctionnement, à rebours de la fascination des décideurs actuels pour les investissements massifs !

Vision d'une ville où les ressources priment sur les déchets

Plutôt que de simplement gérer les déchets et organiser de temps en temps un événement "zéro déchet", Dijon Avenir défend des mesures de fond qui organisent la préservation des ressources :

- installation massive de sites de compostage dans les quartiers et création d'emplois de maître-composteurs pour accompagner les habitant·e·s dans un geste de compostage qui a du sens
- **transformation des déchèteries en [supermarchés inversés](#)** où on donne les objets ou matières dont on n'a plus l'utilité et où l'on prend ce que l'on souhaite, gratuitement ! On

parle de “préau des matériaux” et de “maison des objets” - ce qui crée aussi des emplois d'agents valoristes

- création de recycleries dans les quartiers pour permettre à chacun·e d'apporter des objets, venir les réparer, s'équiper d'occasion

Au regard des canicules de plus en plus fréquentes et intenses, il s'agit aussi d'aller vers une isolation massive des logements et des bâtiments publics, permettant *de facto* de cesser l'extension du réseau de chaleur urbain.

Les co-bénéfices apportés par ces actions sont éminemment sociaux avec la création d'emplois dignes, utiles et non délocalisables, un retour du lien social entre habitant·e·s autour des sites de compostage et dans les recycleries de quartiers, et des économies financières pour la population par une valeur redonnée à la nourriture et aux objets. **Le secteur associatif et les acteurs de la nouvelle économie locale peuvent s'emparer de ces propositions, sans attendre que l'exécutif métropolitain se réveille de son doux rêve attractiviste, croissanciste et techno-solutionniste qui se fait aux dépens des habitant·e·s.**

Signé : Dijon Avenir

Contact : contact@dijonavenir.fr